



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tabagisme

Question écrite n° 96

Texte de la question

M Emile Koehl attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, charge de la sante, sur les non-fumeurs obliges de respirer malgre eux l'air ambiant pollue par le tabac. Les preuves scientifiques sont irrefutables : le tabac tue. Selon le professeur Tournier de l'hopital Trousseau a Paris, il faut une moyenne de vingt ans de tabagisme pour voir apparaitre le cancer du poulmon. Les fumeurs savent ce qu'ils risquent, mais ils n'ont pas a faire subir aux non-fumeurs contraints de cohabiter avec eux les mefaits de leur pollution, En Republique federale d'Allemagne, on peut mener devant le juge le fumeur recalitrant qui pollue le lieu de travail. Meme chose chez les Espagnols, qui n'ont pas le droit de fumer en presence de femmes enceintes. En Suede, un president-directeur general a ete recemment condamne apres le deces par cancer d'une de ses employees, imputable a l'atmosphere enfumee de son environnement professionnel. Des mesures draconiennes restreignant l'usage du tabac dans les lieux publics ont ete prises aux Etats-Unis et au Canada. Depuis 1984, le code du travail canadien oblige les patrons a prendre des dispositions en faveur des non-fumeurs sous peine d'une amende de 500 dollars. En effet, le tabac « passif » tue, certes moins que celui inhale deliberement par les fumeurs - libres, eux, de s'empoisonner comme ils l'entendent -, mais, si environ 85 p 100 des cancers du poulmon sont imputables au tabac « actif », de 10 a 15 p 100 le seraient au tabac « involontaire ». La loi Veil de 1976 etant relativement peu appliquee et la persuasion etant malheureusement peu efficace, il lui demande quelles mesures reglementaires il compte prendre pour proteger la sante des non-fumeurs. Le droit a la difference, c'est aussi une question de politesse et d'education, le respect des autres, c'est aussi le droit de ne pas etre enfume. La liberte de fumer, certes, mais a condition de respecter la liberte de celui qui n'a pas envie de respirer l'air pollue par les fumeurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale precise a l'honorable parlementaire que le probleme du tabagisme passif retient toute son attention. Il compte faire appliquer avec rigueur les dispositions du decret du 12 septembre 1977 « relatif aux interdictions de fumer dans certains lieux affectes a un usage collectif ou cette pratique peut avoir des consequences dangereuses pour la sante » en particulier en milieu hospitalier. Par ailleurs, il s'efforce d'obtenir par la negociation avec des grandes entreprises de transport et des organes representatifs des restaurateurs l'extension des interdictions et par consequent la creation de lieux reserves aux fumeurs. Ainsi, une convention a ete signee entre Air Inter et le ministere de la sante, de la solidarite et de la protection sociale aux termes de laquelle tous les vols Air Inter sont devenus non-fumeurs a partir du 1er mars 1990. Une convention a egalement ete signee avec la SNCF qui prevoit plusieurs mesures, dont l'interdiction generale de fumer dans les trains de banlieue a partir du 1er janvier 1991. Enfin l'actuel projet de loi adopte en premiere lecture par l'Assemblée nationale le 26 juin 1990 permettra une amelioration importante des droits des non-fumeurs.

Données clés

Auteur : [M. Koehl](#) • [mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2136